

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

## **VENDREDI 30 JUIN 2017**

## à 19 Heures 00

Salle des réunions de la Mairie

Le Maire,

Didier DRIEUX

## ORDRE DU JOUR

RAPPEL: procurations: l'article 2121-20 du CGCT précise que « un conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix **pouvoir écrit** de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir »

- 2017-20 : Approbation du compte rendu de la réunion du 04 avril 2017 (joint à la présente convocation)
- 2017-21 : Communauté d'Agglomération transfert de pouvoir, modification de compétences, convention de reversement de la Taxe d'Aménagement des zones artisanales
- 2017-22 : Décisions modificatives
- 2017-23 : Demande de subventions auprès du Département
- 2017-24 : Désignation des représentants du conseil municipal pour élire les grands électeurs en vue de l'élection des sénateurs.
- 2017-25: Vente de terrains avenue Jules Ferry, acquisition de parcelles et rétrocession d'une grange
- 2017-26 : Demande d'implantation d'Eoliennes
- 2017-27 : Recensement de la population
- Informations diverses



#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING DU VENDREDI 30 JUIN 2017

=\_=\_=

L'an deux mille dix-sept le vendredi trente juin, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DRIEUX, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 17

**Date de la convocation**: 13 juin 2017

Etaient présents: MM DRIEUX Didier, CARDON Dominique, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara, KLEKOCINSKI André, SENT Virginie, ROUILLARD Michel, MOURANT Coralie, ROUARD Lindsay, MOREL Jean-Luc, DI PASCALE Christine, BIENFAIT Bruno, VERMEULEN Amélie, LEJEUNE André.

#### Absents excusés :

DI PARDO Adrien Excusé MAGNAN Olivier donne procuration à MALDERET Pierre, LECAS Agnès procuration à SENT Virginie LAUDE Christian procuration à MOREL Jean-Luc BASQUIN Corinne absente

Secrétaire de séance : VINCENT Barbara

• 2017 - 20 : Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 04 avril 2017

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 04 avril 2017.

• 2017-21 : Communauté d'Agglomération transfert de pouvoir, modification de compétences, convention de reversement de la Taxe d'Aménagement des zones artisanales

Monsieur le Maire explique que la fusion de la Communauté de la Vacquerie avec la Communauté d'Agglomération, impose que le conseil municipal approuve des modifications de statuts, et communique le détail des modifications induites :

- <u>a)</u> <u>Des compétences optionnelles</u> : les actions visant à assurer le **suivi et l'insertion** de personnes en difficulté en partenariat avec la maison de l'emploi, le PLIE et la Mission locale
- b) D'approuver la compétence supplémentaire : en prévention des inondations par débordement des cours d'eau sur les communes de Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Fontaine notre Dame, Marcoing, Noyelles sur Escaut et Proville, et pour pallier les inondations telles que celles de 2008. Des études ont déjà été mises en places et il est envisagé d'implanter un bassin de rétention à Proville ou Noyelles ou entre les deux communes.
- c) Reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre du parc d'activités dit du Trou à Loups

  La taxe d'aménagement est perçue par les communes lors de construction d'un immeuble. La communauté
  d'agglomération fait valoir que l'article L331-1 du code de l'Urbanisme spécifie que la taxe d'aménagement
  revient à celui qui finance l'aménagement. Pour Marcoing, les constructions dans la zone du Trou à Loups le
  reversement s'effectuera sur la base de 40 % et 10 % qui serviraient à reverser aux communes à faible
  potentiel fiscal lors d'opération à vocation économique.

Le Conseil Municipal **approuve** ces modifications de statuts.

# • 2017 - 22 : Décisions modificatives

Le Conseil Municipal **approuve** les modifications budgétaires adressées avec la convocation et dont le détail est ci-après :

## Pour la commune:

COMP	TES DEP	ENSES					
Sens	Section .	Chap	Art.	Ор	Anal.	Objet	Montant
D	F	014	7391172		HC8	Dégrévement de TH sur les logements vacants	4 273,00
D	F	011	6228		HC8	Divers	1 500,00
D	F	67	673		HCS	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00
D	F	011	6231		HCS	Annonces et insertions	1 527,00
D	F	011	615221		HC8	Bátiments publics	4 000,00
D	F	011	6011		HC8	Matières premières et fournitures autres que terra	200,00
D	F	011	60632		HC8	Fournitures de petit équipement	5 000,00
D	F	011	615221		HCS	travaux sur bātiments communaux	10 100,00
D	F	011	615231		HCS	Volries	10 832,00
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	12 000,00
						Total	60 432,00 €
COMPTES RECETTES							
COM	TES REC	ETTE8					
Sens	TES REC Section	Chap	Art.	Ор	Anal.	Ctriet	Montant
			Art. 74835	Ор	Anal.	Objet État - compensation au titre des exonérations de t	Montant 15 940,00
Sens	Section	Chap		Op			
Sens R	Section F	Chap 74	74835	Op ONA	HCS	État - compensation au titre des exonérations de t	15 940,00
Sens R R	Section F	74 70	74835 70878		HC8	État - compensation au titre des exonérations de t Par d'autres redevables	15 940,00 1 000,00
Sens R R	Section F F	74 70 10	74835 70878 10226		HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'arménagement	15 940,00 1 000,00 4 000,00
Sens R R R	Section F F I	74 70 10 73	74835 70878 10226 7323		HCS HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'arménagement  Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut	15 940,00 1 000,00 4 000,00 1 028,00
Sens R R R R	Section F F I F	74 70 10 73	74835 70878 10226 7323 73221		HCS HCS HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'aménagement  Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut  FNGIR	15 940,00 1 000,00 4 000,00 1 028,00 341,00
Sens R R R R	Section F F F F F	74 70 10 73 73 74	74835 70878 10226 7323 73221 74835		HCS HCS HCS HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'aménagement  Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut  FNGIR  État - compensation au titre des exonérations de t	15 940,00 1 000,00 4 000,00 1 028,00 341,00 12 557,00
Sens R R R R R	Section F F F F F F	74 70 10 73 73 74 74 74	74835 70878 10225 7323 73221 74835 74834		HCS HCS HCS HCS HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'aménagement  Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut  FNGIR  État - compensation au titre des exonérations de t  État - compensation au titre des exonérations des	15 940,00 1 000,00 4 000,00 1 028,00 341,00 12 557,00 -619,00
Sens R R R R R	Section F F F F F F F	Chap 74 70 10 73 73 74 74 74	74835 70878 10226 7323 73221 74835 74834 74127		HCS HCS HCS HCS HCS HCS HCS	État - compensation au titre des exonérations de t  Par d'autres redevables  Taxe d'aménagement  Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut  FNGIR  État - compensation au titre des exonérations de t  État - compensation au titre des exonérations des  Dotation nationale de péréquation	15 940,00 1 000,00 4 000,00 1 028,00 341,00 12 557,00 -619,00

## Pour le sea pour un ajustement d'imputation

COMP	COMPTES DEPENSES									
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant			
D	1	041	13111	OPFI	ASST	SUBVENTION	47 418,00			
						To	tal 47 418,00 €			
COMPTES RECETTES										
8ens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant			
R	- 1	041	1678	OPFI	ASST	EMPRUNT	47 418,00			
						To The Control of the	tal 47 418,00 €			

## • 2017 - 23 : Demande de subventions auprès du Département

Le Conseil Municipal approuve le dépôt des deux dossiers dont le détail est ci-après par 15 voix pour et 2 abstentions :

#### 1) pour les aménagements rue de Cambrai

La Dépense s'élève à : 136.333 € 50 HTHonoraires : 14.865 € 00 HTTVA : 30600 € 00

Le Financement peut s'envisager comme suit :

- Subvention du Département entre 4300 et 7525 € selon l'estimation de la richesse communale (entre 20 et 35 %) des travaux de trottoirs et bordure sachant que la base de subvention est de 20 € par m² de trottoirs et 45 € par ml de bordures)
- Participation communale 152.000 € HT et 30.600 € de TVA

#### 2) pour la sécurisation du carrefour des rues de la République / Cavée et François Dron

La Dépense s'élève à : 80.739 euros HT

Le financement peut être envisagé

- Subvention du Département : 30.000 euros HT

- Participation communale : 50.739 euros et 16.147 € 80 de TVA

# • 2017 - 24 : Désignation des représentants du conseil municipal pour élire les grands électeurs en vue de l'élection des sénateurs.

Le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 convoque les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le dimanche 24 septembre à Lille pour notre département.

Pour Marcoing 5 titulaires et 3 suppléants doivent être désignés, une seule liste a été déposée.

La liste d'intérêt communal dont les représentants sont :

#### Pour les titulaires :

- MALDERET Pierre
- CARDON Dominique
- MAGNAN Olivier
- VINCENT Barbara
- KLEKOCINSKI André

#### Pour les suppléants :

- SENT Virginie
- ROUILLARD Michel
- MOURANT Coralie

Chaque conseiller détient, un bulletin de la liste candidate, un bulletin blanc et une enveloppe de couleur orange.

Le scrutin est donc ouvert par Monsieur DRIEUX, Maire.

#### Le Bureau est composé de :

Monsieur LEJEUNE et Monsieur MALDERET, Madame ROUARD et Madame VERMEULEN.

La liste d'intérêt communal est élue par 16 voix et une abstention.

## • 2017 - 25 : Vente de terrains avenue Jules Ferry et signature d'actes notariés

#### A - TERRAINS Avenue Jules Ferry

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué que les terrains des anciens bâtiments provisoires d'aprèsguerre, sis avenue Jules Ferry faisaient l'objet d'interrogations quant à leur devenir et la possibilité de les vendre.

Il propose d'accorder la possibilité d'acquérir ces parcelles (environ 1200 m²) et de fixer le prix à 60 € le m² TTC

Monsieur le Maire souligne que lors de la vente des parcelles de la ruelle du Marais, il avait été décidé d'imposer :

- une construction à 25 cm au-dessus du niveau du milieu de la chaussée.
- l'étude de sol à charge de l'acquéreur.
- que la demande d'autorisation de construire soit conforme aux règles d'urbanisme et au PLU.

A l'issue des différents échanges il ressort, 15 avis favorables à une seule parcelle et 2 avis pour que deux maisons puissent être construites.

#### Le vote final fait ressortir un avis favorable pour :

- 60 € le m² du prix de vente (étude de sol à charge de l'acquéreur et l'entrée de l'habitation soit à 25 cm au-dessus du milieu de la chaussée)
- le choix du candidat s'effectuera sur celui qui pourra aboutir le premier dans les démarches financières.
- autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents.

#### - B - Grange Manteau

Monsieur le Maire revient sur le fait que la toiture de la petite Grange dite « Manteau » doit faire l'objet de travaux. Le CCAS n'est pas en mesure d'assurer ces travaux, le 04 avril dernier, le conseil municipal avait décidé lors de l'élaboration du budget de voter une subvention qui permettrait d'exécuter ces travaux.

Lors du Conseil d'Administration du CCAS, les administrateurs ont décidé de rétrocéder cet immeuble à la Commune, à l'euro symbolique. Il y a donc lieu d'accepter cette rétrocession et d'autoriser le premier adjoint à signer les actes afférents à cette cession.

Il y a donc lieu d'autoriser le Maire à signer également les actes afférents à cette acquisition.

#### - C - Rue de la Liberté :

Comme cela avait été évoqué, lors de la rencontre du 8 juin dernier, une offre avait été faite aux héritiers de Monsieur SEVERIN pour acquérir les deux parcelles qui jouxtent l'habitation et qui mènent à l'Escaut. (Parcelles B 957 de 97 m² et B 1079 de 156 m²).

Les 5000 € proposés net acheteur ont été acceptés par la famille.

Monsieur le Maire rappelle qu'une pétition de riverains rue de la Liberté avait été mise en place pour que leurs habitations soient raccordées au tout à l'égout ; l'acquisition de ces parcelles à la famille SEVERIN permettrait de rejoindre la station d'épuration et permettrait ainsi de raccorder les familles de la rue de la Liberté à partir du chemin de Cantaing jusqu'à la sortie de la commune et d'éviter que les effluents en provenance de Noyelles sur Escaut ne transitent par la rue de l'Escaut et partiraient directement à la station d'épuration.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces deux dossiers.

## • 2017 - 26 : Demande d'implantation d'Eoliennes

Après avoir pris connaissance du courrier remis sur table émanant de la société WKN France qui recherche des sites pour l'implantation d'éoliennes.

Le Conseil Municipal émet un avis **DEFAVORABLE** à toute étude et implantation d'éolienne sur le territoire de la commune.

## 2017 - 27 : Recensement de la population

#### Le recensement de la population aura lieu début 2018

- je vous propose de fixer les montants de rémunération des agents recenseurs (fiche logement 1€72, fiche individuelle 1€13, 25€ par réunion des agents recenseurs, et pour le coordonnateur 80€).

### INFORMATIONS DIVERSES

#### A - RYTHMES SCOLAIRES

Depuis quelques temps le retour à la semaine de quatre jours fait la une des journaux, et des discussions sur la place de la Mairie.

Compte tenu de l'annonce d'un décret imminent, et pour anticiper sur le souhait des familles, un sondage a été distribué aux enfants dès le 27 juin pour la rentrée **2018/2019**.

Ce matin des réponses ont été recensées et il s'avère que la majorité des familles souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.

#### **B** - FETE DE L'ENDIVE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation de la fête de l'endive en 2018 et la participation communale.

A l'unanimité le Conseil Municipal est **FAVORABLE** à participer à hauteur de 1000 € pour cette animation.

Josy SAELEN, Directrice de l'Association des Scènes du Haut Escaut a réussi à mettre en place une animation particulière qui aura lieu le 12 juillet prochain.

#### C - 14 JUILLET

N'oublions pas que votre aide est précieuse et que le Comité des Fêtes assure cette organisation sachant que nous sommes tous membres de cette association.

=-=-=

La séance est levée à 20H15

=-=-=